

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

Une chose est claire, ce début d'année 2012 s'annonce très compliqué pour l'économie française et fait craindre une récession d'ici à la fin du 1^{er} semestre. La glissade de l'euro contre dollar depuis quelques semaines, si elle se poursuit, va renchérir le coût des matières premières, de l'énergie et des produits importés. Le fait majeur, conséquence de la crise des dettes souveraines, se concentre sur la problématique du financement de l'économie marchande par les banques ; c'est encore plus vrai au niveau du financement des investissements des collectivités territoriales après la défaillance de Dexia. Enfin, le renforcement de la régulation bancaire, par l'adoption en cours des normes « bâle 3 », ajoute aux craintes d'un « crédit-crunch ». L'injection indirecte massive de liquidités par la BCE en décembre, tout en évitant la flambée des taux d'intérêt, n'a relâché la pression que provisoirement.

Ce budget 2012 s'inscrit d'abord dans le contexte de la réforme des finances locales, l'une des composantes de la réforme territoriale de 2010. Il faut retenir deux faits majeurs :

- le remplacement de la taxe professionnelle des entreprises par une contribution économique territoriale (CET) : cette réforme a été neutre en 2011 pour l'ensemble des communes par la mise en place de ressources de substitution équivalentes à l'enveloppe de taxe professionnelle perçue en 2010, qu'il s'agisse de transferts d'impôts de l'Etat vers les collectivités (IFER, Tascom), de la dotation de compensation (DRCTP) ou du FNGIR (fond national de garantie individuelle des ressources ; calculé une seule fois en 2011, puis figé dans le temps sans indexation). C'est la raison pour laquelle, j'avais affirmé l'année dernière, à propos du budget 2011 : « *votre problème n'est pas celui de l'évolution des recettes, mais bien de la croissance accélérée des charges* ». Ce n'est qu'à compter de 2012 que les communes perdent une part du levier fiscal sur les entreprises : le taux de la CVAE (valeur ajoutée), voté au niveau national, devient une recette volatile, dépendante de la conjoncture économique, dont seulement 26,5 % est redistribuée aux communes. **Et l'assiette de CFE (cotisation foncière), qui repose sur la taille des bâtiments et le nombre de salariés, ne va pas manquer de réorienter les choix de développement des zones d'activités dans les prochaines années.** On comprend donc l'effet négatif induit par la fermeture de Zodiac ou l'adoption d'un PSE chez Cofinoga à Mérignac.

- l'augmentation du levier fiscal sur les ménages : il faut bien comprendre que les communes ont récupéré la part départementale de la taxe d'habitation, d'où la hausse apparente du taux de cet impôt voté par les communes entre 2010 (18,74 %) et 2011 (26,86 %), ce qui explique l'écart de + 800 ke que vous constatez sur la période. Même chose pour la taxe foncière non-bâtie. A partir de 2012, on observe donc une **concentration des marges de manœuvre fiscales des communes sur les bases et les taux des impôts des ménages** (abattements, exonérations, révision des valeurs locatives, pouvoir de modifier les taux). Cette réforme oblige donc les communes à une gestion plus rigoureuse des charges de fonctionnement pour éviter une hausse des impôts locaux.

Le Maire devient donc de plus en plus un « **entrepreneur public** » qui doit réorienter son Projet politique après la réforme de 2010 pour optimiser ses recettes fiscales. Le bon Projet « théorique », c'est celui qui : favorise l'implantation de sociétés à surface importante de bâtiment pour des activités de services (et non industrielles) à fort potentiel d'effectifs (impact CFE), sélectionne des entreprises situées dans des secteurs à forte valeur ajoutée et rentable (impact CVAE), développe le commerce de surfaces de plus de 400 m² et de chiffre-

d'affaires supérieur à 460 ke (impact Tascom) et surtout accueil de nouvelles populations (impact effet-base sur les impôts des ménages, Taxe d'Habitation et Taxe Foncière).

Il importe donc de se demander si votre budget 2012 est en phase avec les effets de la réforme des finances locales de 2010 ?

- concernant les recettes de fonctionnement :

Contrairement à ce que vous énonciez l'année dernière lors du débat d'orientations budgétaires 2011, vous reconnaissez dans votre présentation de ce soir que la réforme de la TP a été neutre pour notre compte administratif. Vous semblez même le découvrir, alors que le principe de neutralité budgétaire de la réforme en 2011 était inscrit dans les textes !. La perte de recettes fiscales, réduite à 200 ke, a sans doute une autre origine, que nous vérifierons prochainement ensemble avec la lecture détaillée du compte administratif 2011.

La réforme n'a pas cassé la dynamique de nos recettes fiscales et en 2012, nos ressources dépendront toujours de notre politique fiscale ; plutôt que de parler de « perte d'autonomie », ce qui n'est vrai que pour les Régions, le fait nouveau, c'est le transfert d'autonomie renforcée vers la fiscalité des ménages dont le produit est peu volatil. Je comprends donc votre embarras, si je me réfère à la dérive des dépenses de fonctionnement depuis 2009 !. J'observe que le budget annexe du traitement des déchets est encore déficitaire.

Le gel des dotations de l'Etat préfigure le développement d'un nouveau système de solidarité financière entre blocs communaux (péréquation horizontale). Vous faites ainsi référence au fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC) ; sachant qu'il est calculé à partir du potentiel financier agrégé de l'ensemble du bloc communal (communes + EPCI), les Illacais(es) doivent savoir que **vos choix d'un rattachement de SJI à Cestas/Canejan va leur coûter 4 fois plus cher que celui d'une intégration à la CUB sur ce critère à l'horizon 2016**, alors même que vous ne parvenez toujours pas à démontrer l'intérêt pour notre commune de votre Projet communautaire ; votre liste des transferts de compétences possibles et des services rendus en retour est toujours aussi pauvre !

- concernant les dépenses de fonctionnement :

Je retiens que ces dépenses vont continuer à croître en 2012 par-rapport aux dépenses réelles de 2011. Je veux redire encore ce soir que depuis le début de votre mandat, dont le point de départ correspondait à 7,2 millions d'euros de dépenses de fonctionnement à fin 2008, vous avez fortement alourdi l'addition ! L'ensemble de ces dépenses ont augmenté de 1,33 millions d'euros en 3 ans (soit +18,4 %) pour seulement 676 habitants de plus sur la même période (+ 11 %). Comment ne pas réagir quand on observe que 54 % de cette dérive est concentrée sur de la masse salariale, alors même que la plupart des recrutements significatifs (DGS, directeur technique, directeur financier, responsable des services économiques) proviennent en réalité de remplacements suite à des départs en retraite ou des démissions, donc à charge constante ? ; le BP 2012 annonce encore 360 ke de charges de personnel supplémentaires !

Tout le monde comprend bien que, dans cette affaire, votre seul objectif est, à l'image de ce que font vos amis élus de votre bord, de compenser le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite imposé par l'Etat. Vous ne trompez personne ! Avez-vous des quotas au PS ?

- concernant les dépenses et recettes d'investissements :

Nous n'investissons pas assez, et pas assez vite. Pour preuve, la délibération n° 17 de l'ODJ de ce conseil vient de reporter sur 2012, 1 Me de crédits d'investissements prévus au budget 2011 ! Rien d'étonnant donc à ce que les emprunts prévus en 2011, n'aient pas été souscrits. L'endettement financier amorce un repli par insuffisance d'investissements. Est-ce pour autant la bonne stratégie ? Je ne le crois pas. D'une part, parce que notre niveau d'endettement est raisonnable, d'autre part parce nous prenons un retard en réalisation d'équipements, hors les travaux récurrents de voiries.

Il est même dommage de s'être privé de cette ressource externe (l'emprunt) pour financer nos investissements alors que les conditions du marché étaient encore favorables en 2011.

Maintenant que les beaux jours sont derrière nous, vous programmez 1,5 Me d'emprunts nouveaux en 2012, ce qui me laisse perplexe sur la possibilité de réaliser ce financement dans le contexte « post-Dexia » ! Il n'y a plus de banque des collectivités locales, en attendant l'éventuel projet CDC/Bque postale. A qui allez-vous emprunter et surtout à quel taux (conditions actuelles : 200 points de base au-dessus de l'euribor = 5 %) ?

Enfin, comme évoqué ci-dessus, le transfert des ressources communales vers la fiscalité des ménages doit nous inciter à poursuivre l'accueil de nouveaux habitants pour élargir nos bases imposables. Pour cela nous devons maintenir un haut niveau d'investissement en nouveaux équipements ou remises à niveau des infrastructures existantes. Je ne me réjouis donc pas de la décision récente du Préfet de suspendre provisoirement les permis de construire, comme l'a fait l'opposition ces derniers jours. Cette opposition-là, qui prône le « repli sur soi » en terme de politique de logement n'a pas d'avenir à Saint Jean d'Illac. Son positionnement est inadapté au nouveau contexte des finances locales, concentré sur la fiscalité des ménages.